



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol à autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	PGHM 05	04.92.21.58.58
Aéronef (type couleur immatriculation)	EC 145	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	PGHM 05	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
16/03/17	PLAINE DU CASSET	TETES ST MARGUERITE PIC DU PRÉ DES			4	MISE EN PLACE ET RECUPERATION DES PERSONNELS
OU						
16/03/17	AILEFROIDE	PIC METRIER			4	MISE EN PLACE ET RECUPERATION DES PERSONNELS

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

EXERCICE DES PERSONNELS DU PGHM EN HAUTE MONTAGNE

- rester dans l'axe de la vallée jusqu'à la Pointe Métrier
- nidification aigles royaux dans Rochefort

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation accordée refusée

N° 087/2016

à Gap, le 13/03/2016

Le Directeur

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE

